

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Général

- 1.1 Les conditions suivantes sont applicables sur tous les accords et sur toutes les offres actuelles et futures de New Classic Toys B.V.
- 1.2 L'annulation ou la nullité d'une stipulation quelconque de ces conditions laisse intacte la validité des autres stipulations de ces conditions.
- 1.3 En cas d'annulation ou de nullité d'une stipulation quelconque de ces conditions, la stipulation qui, en ce qui concerne la portée, répond le plus à la stipulation caduque, sera considérée comme valide.

Article 2 – La réalisation d'un accord

- 2.1 Toutes les offres, y compris les indications de prix, brochures et listes de prix, sont sans engagement et peuvent être révoquées de manière consensuelle, même après l'acceptation de l'offre par le cocontractant. La révocation après l'acceptation par le cocontractant devra être faite immédiatement.

Article 3 – Les prix

- 3.1 Tous les prix sont hors TVA.
- 3.2 En outre, les prix peuvent être augmentés après que l'accord a été conclu, à base de facteurs externes, comme par exemple: l'augmentation des impôts, des prix de fournisseurs externes, les cours de change, les matériaux, les frais de transport, les salaires et/ou charges sociales, les droits d'import, les taxes et d'autres charges.
- 3.3 Les frais pour un emballage autre que l'emballage standard peuvent être chargés séparément.
- 3.4 Les frais d'expédition pour la France sont:
Franco de port au dessus des € 500
Pour des commandes d'une valeur en dessous de ce montant, nous facturerons € 25.
Le montant minimum de commande est de € 250

Article 4 – Délai de livraison, réalisation des travaux

- 4.1 Sauf convenu explicitement d'autre manière, le délai de livraison sera donné approximativement; ce délai ne pourra jamais être considéré comme terme fatal. Le dépassement du délai de livraison ne donnera en aucun cas le droit à l'acheteur à une indemnisation. L'acheteur ne pourra à ce sujet non plus prétendre à l'annulation de l'accord.
- 4.2 New Classic Toys B.V. exécutera l'accord conclu de son mieux. Des anomalies de caractère secondaire ne donneront pas le droit à l'acheteur à l'annulation et/ou à une indemnisation.

Article 5 – Force Majeur

- 5.1 Des circonstances hors de la volonté et/ou qui se sont produits indépendamment de New Classic Toys B.V., qui sont telles que raisonnablement l'observation de l'accord ne peut plus être exigée, ou ne peut plus être exigée dans l'entier, l'étendue, donnent à New Classic Toys B.V. le droit d'annuler l'accord entièrement ou partiellement et/ou de suspendre la réalisation de l'accord sans aucune obligation à indemnisation.
- 5.2 Des circonstances mentionnées à l'alinéa antérieur de cet article sont par exemple: des livraisons de sous-traitants non réalisées ou partiellement non réalisées et/ou retardées, des interdictions d'importation et d'exportation, des mesures des autorités néerlandaises et/ou étrangères qui rendent la réalisation de l'accord difficile et/ou plus coûteuse que prévisible lors de la conclusion de l'accord, des grèves et/ou occupations d'entreprise, des perturbations de circulation, la perte ou le dommage pendant le transport ou lors d'un incendie.

Article 6 – Réclamations et responsabilité

- 6.1.1 A part ce qui est stipulé dans l'alinéa 3, New Classic Toys B.V. n'est jamais responsable pour un dommage quelconque, y compris le dommage commercial qui pourrait résulter de l'accord conclu par l'acheteur avec New Classic Toys B.V.. L'acheteur préserve New Classic Toys B.V. à ce sujet des prétentions de tiers.

- 6.2 En outre, l'acheteur préservera New Classic Toys B.V. de toute action et demande au sujet de l'infraction d'un droit quelconque de propriété intellectuelle ou industrielle, appartenant à des tiers, si une telle action ou demande était la conséquence directe ou indirecte d'un travail, réalisé conformément aux exigences ou aux spécifications de l'acheteur.
- 6.3 La responsabilité de New Classic Toys B.V. est limitée au remplacement de l'objet défectueux livré ou d'une pièce de celui-ci, ou bien à la restitution du prix accordé ou d'une partie proportionnelle de celui-ci, tout cela à juger par New Classic Toys B.V..
- 6.4 Toute réclamation doit être faite par lettre recommandée et sous mention du numéro de facture, sous peine de caducité des droits, dans les huit jours après la livraison des marchandises, tout au moins après que le défaut aurait pu être raisonnablement découvert.

Article 7 – Condition de propriété et cautionnement

- 7.1 New Classic Toys B.V. se réserve la propriété de toutes les marchandise livrées par lui, jusqu'au moment du paiement total du prix de toutes les marchandises livrées, ou à livrer encore par lui à l'acheteur, et en outre à faveur de toutes les créances éventuelles pour des travaux réalisés ou à réaliser par lui dans le cadre de la livraison des marchandises et de la (des) créance(s) qu'il a à faire valoir contre l'acheteur à cause d'un manquement de celui-ci dans l'observation de l'accord conclu avec New Classic Toys B.V., y compris les frais d'encaissement, l'intérêt et les amendes.
- 7.2 Seulement après le paiement total de toutes les créances, auxquelles ce réfère l'alinéa antérieur, le transfert des marchandises aura lieu.
- 7.3 Si, et dans la mesure ou, New Classic Toys B.V. n'a pas reçu le paiement des créances exigibles au sujet desquelles il s'est réservé le droit de propriété des marchandises livrées, il a le droit, sans constitution en demeure et sans intervention judiciaire, et il est à cet effet, dans la mesure ou cela est nécessaire, déjà maintenant pour le cas ou, autorisé irrévocablement par l'acheteur, de reprendre les marchandises, et l'acheteur est obligé, dans ce cadre, à donner à New Classic Toys B.V. l'accès à tous les endroits utilisés dans son entreprise, tout cela sans préjudice du droit de New Classic Toys B.V. à exiger de l'acheteur une indemnisation.
- 7.4 Aussi en cas d'une suspension de paiement, d'une requête de sursis de paiement, d'une faillite ou d'une liquidation des marchandises de l'acheteur, New Classic Toys B.V. aura le droit décrit dans l'alinéa 7.3.
- 7.5 L'acheteur a le droit de revendre à faveur de New Classic Toys B.V. les marchandises livrés par New Classic Toys B.V., desquelles celui-ci est le propriétaire, cependant uniquement dans la mesure ou ceci est d'usage dans la gestion normale de l'entreprise, à moins que New Classic Toys B.V. ait communiqué à l'acheteur que celui-ci n'a plus le droit à cela.

Article 8 – Paiement

- 8.1 Sauf si c'est accordé explicitement autrement, le paiement doit être fait dans les 30 jours après la date de facture.
- 8.2 Dans la somme totale de la facture l'indemnité de retard reste due par le client tant que celle-ci n'est pas soldée dans les 30 jours.
D'autre par New Classic Toys B.V. se réserve le droit après le dépassement des 30 jours, d'augmenter de 2% la valeur totale et de facturer le total à l'acheteur.
- 8.3 Si le montant de la facture au jour de l'exigibilité n'a par été entièrement payé, l'acheteur sera en défaut seulement par l'expiration de la date, sans qu'une sommation ou une constitution en demeure soit requise.
New Classic Toys B.V. est dans ce cas là autorisé à dissoudre l'accord sans aucune intervention judiciaire. Dans ce cas, les droits qui lui reviennent, comme mentionnés dans les alinéas antérieurs de cet article resteront intacts. En outre, l'acheteur sera alors obligé de rembourser à New Classic Toys B.V. tous les frais que celui-ci doit faire pour l'encaissement des montants impayés; les frais extra judiciaires sont fixés à 15% du montant principal. Ceci avec un minium de € 250

Article 9 – Litiges

- 9.1 Au sujet de tous les litiges procédant de l'accord conclu entre les deux parties le juge autorisé d'Alkmaar sera autorisé. Le droit néerlandais est d'application.